



LISTE DE CONTÔLE POUR L'ANNEXE 2 : MESURES D'ACCOMPAGNE-
MENT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET DE LA SANTÉ

Contenus de formation et instructions ainsi que les attestations de formation

© EIT.swiss 01.2018
Stand : 09.09.2017 (Layout 03.2021)

Impressum

© EIT.swiss 01.18

Editrice

EIT.swiss
Limmatstrasse 63
8005 Zürich

044 444 17 17
www.eitswiss.ch
info@eitswiss.ch

**Copyright 2018
EIT.swiss, Zürich**

© | Tous droits réservés, en particulier il est interdit d'apporter des modifications à la systématique et au texte

Information pour la lecture

Afin de faciliter la lecture de ce document, nous avons renoncé à faire la différence entre les termes spécifiquement féminins et masculins. Toutes les désignations sous-entendent les deux sexes.

Article

20170769AU, Liste de contrôle pour l'annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

Rédaction et production

Département formation professionnelle EIT.swiss

Index

1.	Situation de départ – extrait de l’aide-mémoire 22 du CSFO	4
1.1	Quels sont les travaux dangereux	4
1.2	Tâches des formateurs et formatrices en entreprise	4
1.3	Les formateurs et formatrices connaissent les règles de sécurité – annexe 2 au plan de formation	4
1.4	Les entreprises formatrices expliquent aux apprentis les règles de la sécurité au travail	4
1.5	Les formateurs/trices :	5
1.6	Liens particulièrement importants pour les entreprises formatrices	5
2.	Instruction des travaux dans/sur des installations à courant fort fonctionnant sans dérangement (fonctionnement normale)	6
2.1	Contenus de formation et instructions.....	6
2.1.1	Dangers et risques possibles	6
2.1.2	Confirmation de la formation pour des travaux dans/sur des installations à courant fort fonctionnant sans dérangement (fonctionnement normale).....	6
3.	Travaux sur des installations à courant fort et à courant faible exécutés en mode particulier (suppression de dérangement).....	7
3.1	Contenus de formation et instructions.....	7
3.1.1	Dangers et risques possibles	7
3.1.2	Confirmation de la formation pour travaux sur des installations à courant fort et à courant faible exécutés en mode particulier (suppression de dérangement)	7
4.	Manutention de lourde charge.....	8
4.1	Contenus de formation et instructions.....	8
4.1.1	Dangers et risques possibles	8
4.1.2	Confirmation de la formation pour la manutention de lourdes charges.....	8
5.	Travaux exécutés à hauteur d’épaule ou par-dessus et travaux exécutés en partie à genoux ou en position accroupie ou couchée	9
5.1	Contenus de formation et instructions.....	9
5.1.1	Dangers et risques possibles	9
5.1.2	Confirmation de la formation pour travaux exécutés à hauteur d’épaule ou par-dessus et travaux exécutés en partie à genoux ou en position accroupie ou couchée	9
6.	Travaux exposant à un bruit dangereux pour l'ouïe ou travaux dans un environnement dangereux pour l'ouïe	10
6.1	Contenus de formation et instructions.....	10
6.1.1	Dangers et risques possibles	10
6.1.2	Confirmation de la formation pour travaux exposant à un bruit dangereux pour l'ouïe ou travaux dans un environnement dangereux pour l'ouïe	10
7.	Travaux liés à d’importants chocs ou vibrations (vibrations main-bras).....	11
7.1	Contenus de formation et instructions.....	11
7.1.1	Dangers et risques possibles	11
7.1.2	Confirmation de la formation pour travaux liés à d’importants chocs ou vibrations.....	11
8.	Travaux et manipulation d’outils et de matériaux d’installations dangereux (pistolets de scellement, télémètres laser, scies circulaires, équipements sous pression, installations de fibres optiques)	12
8.1	Contenus de formation et instructions.....	12
8.1.1	Dangers et risques possibles	12
8.1.2	Confirmation de la formation pour Travaux et manipulation d’outils et de matériaux d’installations dangereux (pistolets de scellement, télémètres laser, scies circulaires, équipements sous pression, installations de fibres optiques).....	12
9.	Travaux en hauteur (>2m) et travaux sur des toits	13
9.1	Contenus de formation et instructions.....	13
9.1.1	Dangers et risques possibles	13
9.1.2	Confirmation de la formation pour travaux en hauteur (>2m) et travaux sur des toits.....	13

10.	Travaux avec des échafaudages roulants	14
10.1	Contenus de formation et instructions.....	14
10.1.1	Dangers et risques possibles	14
10.1.2	Confirmation de la formation pour travaux avec des échafaudages roulants	14
11.	Travaux avec des plateformes élévatrices équipées de plateformes de travail levables ou orientables ..	15
11.1	Contenus de formation et instructions.....	15
11.1.1	Dangers et risques possibles	15
11.1.2	Confirmation de la formation pour travaux avec des plateformes élévatrices équipées de plateformes de travail levables ou orientables	15
12.	Travaux en hauteur avec équipement de protection individuelle contre les chutes	16
12.1	Contenus de formation et instructions.....	16
12.1.1	Dangers et risques possibles	16
12.1.2	Confirmation de la formation pour travaux en hauteur avec équipement de protection individuelle contre les chutes.....	16
13.	Travaux dans des zones de circulation - par ex. travaux de maintenance dans des parkings et des tunnels	17
13.1	Contenus de formation et instructions.....	17
13.1.1	Dangers et risques possibles	17
13.1.2	Confirmation de la formation pour Travaux dans des zones de circulation - par ex. travaux de maintenance dans des parkings et des tunnels	17
14.	Contact avec des matériaux contenant de l'amianté lors de travaux d'installation	18
14.1	Contenus de formation et instructions.....	18
14.1.1	Dangers et risques possibles	18
14.1.2	Confirmation de la formation pour le Contact avec des matériaux contenant de l'amianté lors de travaux d'installation	18
15.	Manipulation / contact avec des produits dangereux (produits chimiques, matériaux fluorescents, isolants, produits de nettoyage)	19
15.1	Contenus de formation et instructions.....	19
15.1.1	Dangers et risques possibles	19
15.1.2	Confirmation de la formation pour Manipulation / contact avec des produits dangereux (produits chimiques, matériaux fluorescents, isolants, produits de nettoyage)	19
16.	Travaux exposant à des radiations non ionisantes	20
16.1	Contenus de formation et instructions.....	20
16.1.1	Dangers et risques possibles	20
16.1.2	Confirmation de la formation pour Travaux exposant à des radiations non ionisantes.....	20
17.	Travaux s'effectuant sans l'environnement assuré d'un emplacement de travail fixe	21
17.1	Contenus de formation et instructions.....	21
17.1.1	Dangers et risques possibles	21
17.1.2	Confirmation de la formation pour Travaux s'effectuant sans l'environnement assuré d'un emplacement de travail fixe	21

1. Situation de départ – extrait de l'aide-mémoire 22 du CSFO

Les travaux dangereux sont en principe interdits aux jeunes. Il existe toutefois, dans le cadre de certaines formations professionnelles initiales, des dérogations à cette interdiction. **Dans le cas des professions au bénéfice d'une dérogation conformément à l'art. 4, al. 4, de l'OLT 5 (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs), les personnes en formation peuvent exécuter des travaux dangereux à la condition que les dérogations soient mentionnées dans l'ordonnance de formation et que les mesures d'accompagnement figurent dans l'annexe 2 au plan de formation.**

En juin 2014, le Conseil fédéral a décidé d'abaisser l'âge minimum de 16 à 15 ans pour les travaux dangereux effectués dans le cadre de la formation professionnelle initiale (art. 4 de l'OLT 5). La version révisée de l'ordonnance prévoit que, dans le cas de professions comportant des travaux dangereux, l'organisation du monde du travail (OrTra) définisse dans l'annexe au plan de formation les mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. A ce propos, il convient en outre de réexaminer et de compléter les autorisations de former, de telle sorte que les entreprises formatrices puissent continuer à former des jeunes âgés de moins de 18 ans et à leur confier des travaux dangereux.

1.1 Quels sont les travaux dangereux

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) fixe les travaux qui, par expérience et en l'état actuel de la technique, doivent être considérés comme dangereux. Ce sont surtout les travaux qui surchargent les jeunes sur les plans psychique ou physique, les exposent à des influences dangereuses pour la santé; il s'agit en outre de travaux effectués dans un environnement non sûr, avec des outils, des machines ou des animaux dangereux, des produits chimiques ou du courant, ou encore de travaux effectués en des endroits particuliers.

Le DEFR tient compte pour cela du fait que les jeunes, en raison de leur manque d'expérience ou de formation, n'ont pas une conscience des risques aussi développée que les adultes, pas plus qu'ils ne disposent des mêmes capacités de s'en prémunir.

1.2 Tâches des formateurs et formatrices en entreprise

La responsabilité d'un apprentissage en bonne santé incombe aux formateurs/trices

Conformément à l'Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (art. 19 de l'OLT 5), l'employeur doit veiller à ce que les jeunes occupés dans son entreprise soient suffisamment et convenablement informés et instruits par un adulte expérimenté, notamment sur la sécurité et la protection de la santé au travail. Il doit donner aux jeunes travailleurs les consignes et recommandations voulues et les leur expliquer dès leur entrée dans l'entreprise. De plus, il doit informer les parents, ou la personne investie du droit d'éducation, des conditions de travail, des risques et des mesures prises pour protéger la santé et assurer la sécurité du jeune.

1.3 Les formateurs et formatrices connaissent les règles de sécurité – annexe 2 au plan de formation

Les entreprises formatrices savent quelles sont les règles de sécurité à inculquer aux apprentis ; en d'autres termes, les formateurs/trices connaissent les mesures d'accompagnement (fixées dans le plan de formation, annexe 2). On y trouve en outre des renvois aux principales publications et listes de contrôle de la Suva. Dans le cadre de la campagne «Apprentissage en toute sécurité», la Suva met divers documents à la disposition des entreprises. Par ailleurs, la «Documentation Formation professionnelle» du CSFO comprend des illustrations à l'aide desquelles les formateurs/trices peuvent aborder le thème «Travaux dangereux» avec les apprentis et leur expliquer les règles de sécurité. (voir liens à la page 5)

1.4 Les entreprises formatrices expliquent aux apprentis les règles de la sécurité au travail

En expliquant les règles de façon systématique et compréhensible, les formateurs/trices tiennent compte du fait que les jeunes en formation n'ont, par manque d'expérience, pas conscience de nombreux dangers. Ils/elles prennent le temps d'expliquer en quoi consistent les dangers et de faire comprendre les mesures d'accompagnement.

1.5 Les formateurs/trices :

- ⇒ renseignent sur les règles générales de sécurité dans l'entreprise
- ⇒ expliquent de nouveaux travaux aux apprentis, leur signalent les dangers et attirent leur attention sur les mesures de sécurité
- ⇒ initient progressivement les apprentis aux travaux risqués
- ⇒ ne surchargent pas les apprentis et évitent toute précipitation
- ⇒ répètent les instructions jusqu'à ce que les apprentis soient capables de mettre les mesures de sécurité en pratique
- ⇒ demandent aux personnes en formation si elles ont compris les instructions
- ⇒ insistent pour que les apprentis posent des questions en cas d'incertitudes
- ⇒ observent dès le début la manière dont la personne en formation exécute les travaux dangereux
- ⇒ vérifient régulièrement si les apprentis appliquent correctement les règles de sécurité
- ⇒ veillent à ce qu'une personne en formation ne soit appelée à exécuter un travail à haut risque que si elle peut se concentrer
- ⇒ mettent en place – si nécessaire – des règles supplémentaires compréhensibles et aisément applicables par les apprentis

1.6 Liens particulièrement importants pour les entreprises formatrices

www.suva.ch

(Prévention > La sécurité systémique > Apprentissage en toute sécurité)

Moyens de prévention de la Suva: campagne «Apprentissage en toute sécurité». L'assurance se préoccupe de la sécurité des apprentis avec le concours des entreprises formatrices et de leurs collaborateurs.

www.docu.formationprof.ch

Graphiques, vue d'ensemble du chapitre 3 Processus d'apprentissage dans l'entreprise / 3.3 Insertion dans l'entreprise formatrice / 3.3.4 Travaux dangereux

www.bs-ws.ch(CLIPS)

be smart, work safe. Campagne en faveur de la sécurité des jeunes au travail. Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

www.sefri.admin.ch

(Thèmes > Formation professionnelle > Liste des professions)

Liste des professions SEFRI

Professions A-Z. Choisir la profession, cliquer sur le plan de formation. L'annexe 2 contient les mesures requises, définies par l'organisation du monde du travail.

2. Instruction des travaux dans/sur des installations à courant fort fonctionnant sans dérangement (fonctionnement normale)



SUVA 88814

2.1 Contenus de formation et instructions

- ⇒ SUVA - Dépliant « 5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d’installations électriques »_84042.F
- ⇒ SUVA - Support pédagogique « 5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d’installations électriques »_88814.F
- ⇒ NIBT, chap. 6
- ⇒ L’essentiel de la NIBT et de l’OIBT pour le praticien « Mesures selon NIBT 20XX»
- ⇒ EPI dans le domaine « Électricité » (Directive ESTI « Travaux sur des installations électriques » 407.0909)

2.1.1 Dangers et risques possibles

Électricité – Effet direct

- ⇒ Électrisation
- ⇒ Brûlures internes

Électricité – Effet indirect

- ⇒ Brûlures dues à des flammes, éblouissement

Électricité - Dommages matériels consécutifs

- ⇒ Chute
- ⇒ Incendies

2.1.2 Confirmation de la formation pour des travaux dans/sur des installations à courant fort fonctionnant sans dérangement (fonctionnement normale)

- SUVA - Dépliant « 5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d’installations électriques »_84042.F
- SUVA - Support pédagogique « 5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d’installations électriques »_88814.F
- NIBT, chap. 6
- L’essentiel de la NIBT et de l’OIBT pour le praticien « Mesures selon NIBT 20XX»
- EPI dans le domaine « Électricité » (Directive ESTI « Travaux sur des installations électriques » 407.0909)

Première instruction	
Date :	Date :
Personne responsable pour l’instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Première instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l’instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Deuxième instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l’instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

3. Travaux sur des installations à courant fort et à courant faible exécutés en mode particulier (suppression de dérangement)



SUVA 88813

3.1 Contenus de formation et instructions

- ⇒ SUVA - Dépliant « 5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d’installations électriques »_84042.F
- ⇒ SUVA - Support pédagogique « 5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d’installations électriques »_88814.F
- ⇒ NIBT, chap. 6
- ⇒ L’essentiel de la NIBT et de l’OIBT pour le praticien « Mesures selon NIBT 20XX»
- ⇒ EPI dans le domaine « Électricité » (Directive ESTI « Travaux sur des installations électriques » 407.0909)

3.1.1 Dangers et risques possibles

Machines avec démarrage automatique

- ⇒ Risque d’être coincé, écrasé

Électricité – Effet direct

- ⇒ Électrisation, brûlures internes

Électricité – Effet indirect

- ⇒ Brûlures dues à des flammes, éblouissement

Électricité - Dommages matériels consécutifs

- ⇒ Chute, incendies

3.1.2 Confirmation de la formation pour travaux sur des installations à courant fort et à courant faible exécutés en mode particulier (suppression de dérangement)

- SUVA - Dépliant « 5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d’installations électriques »_84042.F
- SUVA - Support pédagogique « 5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d’installations électriques »_88814.F
- NIBT, chap. 6
- L’essentiel de la NIBT et de l’OIBT pour le praticien « Mesures selon NIBT 20XX»
- EPI dans le domaine « Électricité » (Directive ESTI « Travaux sur des installations électriques » 407.0909)

Première instruction	
Date :	Date :
Personne responsable pour l’instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

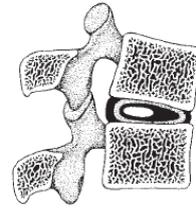
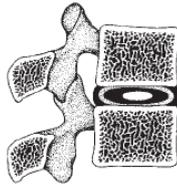
Première instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l’instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Deuxième instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l’instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

4. Manutention de lourde charge



SUVA 44018



4.1 Contenus de formation et instructions

- ⇒ SUVA - Publication « Soulever et porter correctement une charge »_ 44018.F
- ⇒ CFST - Brochure d'information « Manutention de charges »_6245.F

4.1.1 Dangers et risques possibles

- ⇒ Sollicitation excessive de l'appareil locomoteur ou de parties du corps (par ex. articulations des genoux, des mains)
- ⇒ Risque de blessures (par ex. coincements, écrasements)

4.1.2 Confirmation de la formation pour la manutention de lourdes charges

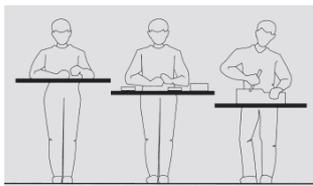
- SUVA - Publication « Soulever et porter correctement une charge »_ 44018.F
- CFST - Brochure d'information « Manutention de charges »_6245.F

Première instruction	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

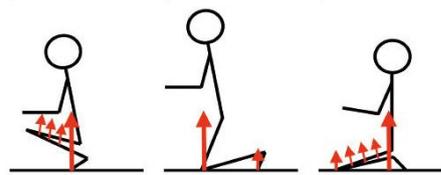
Première instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Deuxième instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

5. Travaux exécutés à hauteur d'épaule ou par-dessus et travaux exécutés en partie à genoux ou en position accroupie ou couchée



SUVA 67090



ASU

5.1 Contenus de formation et instructions

- ⇒ SUVA - Feuillelet « L'ergonomie - Un facteur de succès pour toutes les entreprises »_44061.F
- ⇒ SUVA – Liste de contrôle « Posture de travail correcte »_67090.F

5.1.1 Dangers et risques possibles

- ⇒ Sollicitation excessive d'autres parties du corps (par ex. dos, disques intervertébraux, cou, genoux, etc.)

5.1.2 Confirmation de la formation pour travaux exécutés à hauteur d'épaule ou par-dessus et travaux exécutés en partie à genoux ou en position accroupie ou couchée

- SUVA - Feuillelet « L'ergonomie - Un facteur de succès pour toutes les entreprises »_44061.F
- SUVA – Liste de contrôle « Posture de travail correcte »_67090.F

Première instruction	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Première instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Deuxième instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

6. Travaux exposant à un bruit dangereux pour l'ouïe ou travaux dans un environnement dangereux pour l'ouïe



SUVA

6.1 Contenus de formation et instructions

- ⇒ SUVA - Publication « Bruit dangereux pour l'ouïe aux postes de travail » _44057.F
- ⇒ SUVA - Liste de contrôle « Bruit au poste de travail » _67009.F
- ⇒ SUVA - Publication « Tout savoir sur les équipements de protection individuelle » _44091.F
- ⇒ SUVA - Liste de contrôle « Équipements de protection individuelle » _67091.F
- ⇒ SUVA - Publication « La protection individuelle de l'ouïe » _66096.F

6.1.1 Dangers et risques possibles

- ⇒ Sollicitation excessive de l'ouïe (par ex. troubles auditifs, maux de tête)

6.1.2 Confirmation de la formation pour travaux exposant à un bruit dangereux pour l'ouïe ou travaux dans un environnement dangereux pour l'ouïe

- SUVA - Publication « Bruit dangereux pour l'ouïe aux postes de travail » _44057.F
- SUVA - Liste de contrôle « Bruit au poste de travail » _67009.F
- SUVA - Publication « Tout savoir sur les équipements de protection individuelle » _44091.F
- SUVA - Liste de contrôle « Équipements de protection individuelle » _67091.F
- SUVA - Publication « La protection individuelle de l'ouïe » _66096.F

Première instruction	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Première instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Deuxième instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

7. Travaux liés à d'importants chocs ou vibrations (vibrations main-bras)



EIT.swiss

7.1 Contenus de formation et instructions

⇒ SUVA - Liste de contrôle « Vibrations au poste de travail »_67070.F

7.1.1 Dangers et risques possibles

- ⇒ Sollicitation excessive d'autres parties du corps (par ex. poignets)
- ⇒ Vibration main-bras

7.1.2 Confirmation de la formation pour travaux liés à d'importants chocs ou vibrations

SUVA - Liste de contrôle « Vibrations au poste de travail »_67070.F

Première instruction	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Première instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Deuxième instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

8. Travaux et manipulation d’outils et de matériaux d’installations dangereux (pistolets de scellement, télémètres laser, scies circulaires, équipements sous pression, installations de fibres optiques)



Rotationslaser



EIT.swiss



Hilti

8.1 Contenus de formation et instructions

- ⇒ SUVA - Publication « Tout savoir sur les équipements de protection individuelle »_44091.F
- ⇒ SUVA - Liste de contrôle « Équipements de protection individuelle »_67091.F
- ⇒ SUVA - Publication « La protection individuelle de l'ouïe »_66096.F
- ⇒ SUVA - Publication « Attention : rayonnement laser »_66049.F
- ⇒ Instructions de service du fabricant

8.1.1 Dangers et risques possibles

- ⇒ Troubles auditifs
- ⇒ Lésions oculaires
- ⇒ Tir non désiré, risque de transpercement

8.1.2 Confirmation de la formation pour Travaux et manipulation d’outils et de matériaux d’installations dangereux (pistolets de scellement, télémètres laser, scies circulaires, équipements sous pression, installations de fibres optiques)

- SUVA - Publication « Tout savoir sur les équipements de protection individuelle »_44091.F
- SUVA - Liste de contrôle « Équipements de protection individuelle »_67091.F
- SUVA - Publication « La protection individuelle de l'ouïe »_66096.F
- SUVA - Publication « Attention : rayonnement laser »_66049.F
- Instructions de service du fabricant

Première instruction	
Date :	Date :
Personne responsable pour l’instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Première instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l’instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Deuxième instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l’instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

9. Travaux en hauteur (>2m) et travaux sur des toits



SUVA

9.1 Contenus de formation et instructions

- ⇒ SUVA - Publication « Les échelles portables peuvent aussi être très dangereuses »_44026.F
- ⇒ SUVA - Liste de contrôle « Échelles portables »_67028.F
- ⇒ SUVA - Publication « Qui peut répondre 10 fois 'Oui' ? » Un test pour les pros de l'échelle_84004.F
- ⇒ SUVA - Feuillet «Travaux sur les toits »_44066.F
- ⇒ SUVA - Liste de contrôle « Petits travaux sur les toits »_67018.F
- ⇒ SUVA - Dépliant « Neuf règles vitales pour les travaux en toitures et façades »_84041.F
- ⇒ SUVA - Dépliant « Neuf règles vitales pour les travaux en toitures et façades »_84041.F
- ⇒ SUVA - Support pédagogique « Neuf règles vitales pour les travaux en toitures et façades »_88815.F

9.1.1 Dangers et risques possibles

- ⇒ Choc causé par la chute d'objets
- ⇒ Chute de personnes

9.1.2 Confirmation de la formation pour travaux en hauteur (>2m) et travaux sur des toits

- SUVA - Publication « Les échelles portables peuvent aussi être très dangereuses »_44026.F
- SUVA - Liste de contrôle « Échelles portables »_67028.F
- SUVA - Publication « Qui peut répondre 10 fois 'Oui' ? » Un test pour les pros de l'échelle_84004.F
- SUVA - Feuillet «Travaux sur les toits »_44066.F
- SUVA - Liste de contrôle « Petits travaux sur les toits »_67018.F
- SUVA - Dépliant « Neuf règles vitales pour les travaux en toitures et façades »_84041.F
- SUVA - Support pédagogique « Neuf règles vitales pour les travaux en toitures et façades »_88815.F

Première instruction	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Première instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Deuxième instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

10. Travaux avec des échafaudages roulants



SUVA 84018

10.1 Contenus de formation et instructions

⇒ SUVA - Publication « Huit questions essentielles autour des échafaudages roulants »_84018.F

10.1.1 Dangers et risques possibles

- ⇒ Choc causé par la chute d'objets
- ⇒ Chute de personnes
- ⇒ Chute avec l'échafaudage roulant
- ⇒ Mise en danger de tiers

10.1.2 Confirmation de la formation pour travaux avec des échafaudages roulants

SUVA - Publication « Huit questions essentielles autour des échafaudages roulants »_84018.F

Première instruction	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Première instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Deuxième instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

11. Travaux avec des plateformes élévatrices équipées de plateformes de travail levables ou orientables



SUVA 67064/2

11.1 Contenus de formation et instructions

- ⇒ SUVA - Liste de contrôle « Plateformes élévatrices, 1^{re} partie : planification sûre » _67064/1.F
- ⇒ Liste de contrôle Suva « Plateformes élévatrices, 2^e partie : contrôles sur site » _67064/2.F
- ⇒ Signalisation des chantiers
 - Plateformes de travail mobiles
 - Distances de sécurité pour les personnes et les appareils
- ⇒ EPI

11.1.1 Dangers et risques possibles

- ⇒ Choc causé par la chute d'objets Chute de personnes
- ⇒ Chute avec la plateforme élévatrice
- ⇒ Risque d'être coincé, écrasé
- ⇒ Circulation
- ⇒ Mise en danger de tiers
- ⇒ Dangers électriques dus à une ligne aérienne ou à une ligne de conduite
- ⇒ Conditions météo (vent, intempéries)

11.1.2 Confirmation de la formation pour travaux avec des plateformes élévatrices équipées de plateformes de travail levables ou orientables

Les travaux avec des plateformes élévatrices sont réservés aux collaborateurs ayant suivi une formation spécifique. (Cours avec attestation de formation)

Exigences :

18 ans révolus (des exceptions sont possibles pour les apprentis pour autant qu'elles soient admises dans l'ordonnance sur la formation professionnelle respective)

- SUVA - Liste de contrôle « Plateformes élévatrices, 1^{re} partie : planification sûre » _67064/1.F
- Liste de contrôle Suva « Plateformes élévatrices, 2^e partie : contrôles sur site » _67064/2.F
- Signalisation des chantiers - Plateformes de travail mobiles- Distances de sécurité pour les personnes et les appareils
- Cours avec attestation de formation

Première instruction	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Première instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Deuxième instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

12. Travaux en hauteur avec équipement de protection individuelle contre les chutes



SUVA 84044

12.1 Contenus de formation et instructions

- ⇒ Si possible, privilégier des mesures de protection collectives
- ⇒ Indications du constructeur / instructions de service
- ⇒ SUVA - Dépliant : « Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement »_84044.F
- ⇒ www.antichute.ch
- ⇒ La preuve écrite relative à la formation exigée doit être disponible

12.1.1 Dangers et risques possibles

- ⇒ Chute

12.1.2 Confirmation de la formation pour travaux en hauteur avec équipement de protection individuelle contre les chutes

Les travaux en hauteur avec équipement de protection individuelle contre les chutes sont réservés aux collaborateurs ayant suivi une formation spécifique (cours avec attestation de formation)

- Indications du constructeur / instructions de service
- SUVA - Dépliant : « Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement »_84044.F “
- www.antichute.ch
- La preuve écrite relative à la formation exigée doit être disponible

Première instruction	
Date :	Date :
Personne responsable pour l’instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Première instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l’instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Deuxième instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l’instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

13. Travaux dans des zones de circulation - par ex. travaux de maintenance dans des parkings et des tunnels



SUVA 84018

13.1 Contenus de formation et instructions

- ⇒ SUVA - Fiche thématique « Vêtements de signalisation à haute visibilité pour les travaux de chantier et sur les routes. Visibilité égale sécurité »_33076.F
- ⇒ Documentation bpa

13.1.1 Dangers et risques possibles

- ⇒ Risque d'être renversé ou écrasé par des véhicules

13.1.2 Confirmation de la formation pour Travaux dans des zones de circulation - par ex. travaux de maintenance dans des parkings et des tunnels

- SUVA - Fiche thématique « Vêtements de signalisation à haute visibilité pour les travaux de chantier et sur les routes. Visibilité égale sécurité »_33076.F
- Documentation bpa

Première instruction	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Première instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Deuxième instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

14. Contact avec des matériaux contenant de l’amiante lors de travaux d’installation



EIT.swiss

14.1 Contenus de formation et instructions

- ⇒ SUVA - Brochure « Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés – Règles vitales pour les techniciens des entreprises électriques »_84059.F
- ⇒ SUVA - Brochure « Règles vitales amiante – Électriciens »_88254.F
- ⇒ SUVA - Dépliant « Identifier et manipuler correctement les produits contenant de l’amiante »_84024.F

14.1.1 Dangers et risques possibles

- ⇒ Mise en danger de soi-même ou d’autrui par des fibres d'amiante
- ⇒ Inhalation de poussière d’amiante libérée dans l’air
- ⇒ Effets durables sur l’appareil respiratoire

14.1.2 Confirmation de la formation pour le Contact avec des matériaux contenant de l’amiante lors de travaux d’installation

- SUVA - Brochure « Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés – Règles vitales pour les techniciens des entreprises électriques »_84059.F
- SUVA - Brochure « Règles vitales amiante – Électriciens »_88254.F
- SUVA - Dépliant « Identifier et manipuler correctement les produits contenant de l’amiante »_84024.F

Première instruction	
Date :	Date :
Personne responsable pour l’instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Première instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l’instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Deuxième instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l’instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

15. Manipulation / contact avec des produits dangereux (produits chimiques, matériaux fluorescents, isolants, produits de nettoyage)



bpa 3.011.01

15.1 Contenus de formation et instructions

- ⇒ bpa - Brochure « Poisons et produits toxiques » _BPA 3.011.01.F
- ⇒ SUVA - Liste de contrôle « Protection de la peau au travail » _67035.F

15.1.1 Dangers et risques possibles

- ⇒ Mise en danger de soi-même ou d'autrui par des substances nocives
- ⇒ Risque d'intoxication en inhalant des vapeurs nocives
- ⇒ Brûlures cutanées
- ⇒ Lésions oculaires
- ⇒ Irritation des voies respiratoires et des muqueuses

15.1.2 Confirmation de la formation pour Manipulation / contact avec des produits dangereux (produits chimiques, matériaux fluorescents, isolants, produits de nettoyage)

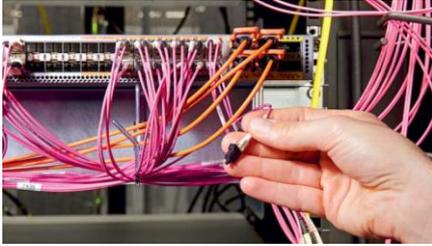
- bpa - Brochure « Poisons et produits toxiques » _BPA 3.011.01.F
- SUVA - Liste de contrôle « Protection de la peau au travail » _67035.F

Première instruction	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Première instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Deuxième instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

16. Travaux exposant à des radiations non ionisantes



SUVA 66049

16.1 Contenus de formation et instructions

⇒ SUVA - Feuillelet d'information « Attention : rayonnement laser »_66049.F

16.1.1 Dangers et risques possibles

- ⇒ Éblouissement par le rayonnement laser lors de travaux sur des fibres optiques
- ⇒ Éblouissement par des télémètres laser

16.1.2 Confirmation de la formation pour Travaux exposant à des radiations non ionisantes

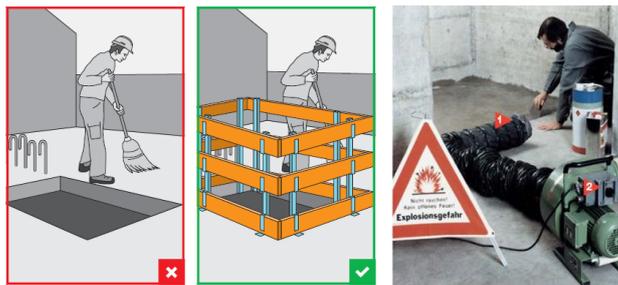
SUVA - Feuillelet d'information « Attention : rayonnement laser »_66049.F

Première instruction	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Première instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Deuxième instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l'instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

17. Travaux s’effectuant sans l’environnement assuré d’un emplacement de travail fixe



SUVA 11043

SUVA

17.1 Contenus de formation et instructions

- ⇒ CFST - Brochure d’information « Situations dangereuses : Faux - juste »_6066_1. D/F/I
- ⇒ SUVA - Feuillet « Faux - correct : Situations sur les chantiers »_11043. D/F/I

17.1.1 Dangers et risques possibles

- ⇒ Environnement inhabituel
- ⇒ Situation changeant continuellement
- ⇒ Aucune constance
- ⇒ Conditions de luminosité
- ⇒ Intempéries
- ⇒ Bruit
- ⇒ Distraction par des « tiers »
- ⇒ Risque d’explosion

17.1.2 Confirmation de la formation pour Travaux s’effectuant sans l’environnement assuré d’un emplacement de travail fixe

- CFST - Brochure d’information « Situations dangereuses : Faux - juste »_6066_1. D/F/I
- SUVA - Feuillet « Faux - correct : Situations sur les chantiers »_11043. D/F/I

Première instruction	
Date :	Date :
Personne responsable pour l’instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Première instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l’instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

Deuxième instruction supplémentaire	
Date :	Date :
Personne responsable pour l’instruction :	Personne en formation :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :